Conseils communaux

Séance du 3 juillet 2012

Madame Hubert, Messieurs Leclère et Derycke sont absents et excusés.

À l'unanimité examine et approuve les comptes budgétaire, comptable, de résultat et le bilan de l'exercice 2011 se présentant comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire
Résultat budgétaire de l'exercice	37.288,66	- 35.000,00
Résultat comptable de l'exercice	37.288,66	- 29.329,99
Engagement à reporter de l'exercice	0	5.670,01

Le compte résultat s'équilibre à 906.128,12
Bilan 2011 s'équilibre à 696.596,34

À l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2012 dont le résultat s'équilibre comme suit :

	Recettes/dépenses
Ordinaire	1.091.705,84

À l'unanimité décide d'approuver la demande d'avenant à la convention du Centre de Documentation de l'Ourthe moyenne portant prolongation d'une durée de six mois.

à l'unanimité décide le principe de constituer une ASBL comprenant le Centre de Documentation de l'Ourthe moyenne, la Bibliothèque de La Roche, éventuellement d'autres partenaires tels le Cercle Historique.

À l'unanimité décide d'approuver le projet de l'avenant n° 2 au contrat programme 2009-2012 Maison de la Culture Famenne Ardenne.

À l'unanimité émet un avis favorable au sujet du compte de la fabrique d'église de Hodister-Gênes se présentant comme suit :

Recettes :	134.499,93
Dépenses :	125.889,45
Résultat :	8.160,48
Intervention communale :	10.326,36

À l'unanimité arrête à 2750 centimes additionnels communaux au précompte immobilier exercice 2013.

À l'unanimité fixe pour 2013 à 7,7% la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

À l'unanimité arrête pour 2013 à 25.000 € par an, la taxe directe sur l'exploitation des carrières.

À l'unanimité arrête à 0,40 € par personne et par nuit ou fraction de nuit le taux de la taxe de séjour.

À l'unanimité arrête la taxe sur les secondes résidences :

- Seconde résidence : 400 €
- Seconde résidence dans terrain de camping agréé : 75 €.

À l'unanimité arrête la taxe directe sur les terrains de camping.

Arrête la taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés pour l'exercice 2013.

Arrête à l'unanimité le règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs pour l'exercice 2013.

Examine et approuve à l'unanimité la redevance à appliquer sur les demandes de permis unique et de permis d'environnement pour l'exercice 2013.

Examine et approuve à l'unanimité la redevance sur la délivrance de documents administratifs en matière d'urbanisme pour l'exercice 2013.

Examine et approuve à l'unanimité le règlement taxe sur les inhumations, dispersion des cendres et mises en columbarium pour l'exercice 2013.

À l'unanimité décide d'allouer pour l'exercice 2012 au SI de Marcourt-Beffe, un subside de fonctionnement de 2500 € et une subvention de 300 € pour l'organisation du salon des produits de bouche.

À l'unanimité décide d'octroyer les subventions suivantes à la MCFA pour 2012 :

Subvention annuelle MCFA :	1.749,30
Subvention projet CEC :	3.198,72

À l'unanimité décide d'octroyer une subvention annuelle de 2.776 € au profit de l'ASBL Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne.

À l'unanimité décide d'allouer pour l'année 2012 une subvention de 500 € à l'ASBL MIC-ADOS, Service d'aide aux jeunes en milieu ouvert.

À l'unanimité décide d'approuver le projet de convention à intervenir entre le PO de l'Ecole libre et la Commune de Rendeux pour la mise à disposition de deux conteneurs et l'autorisation d'occupation du local dénommé « Buvette du football B ».

À l'unanimité décide d'acquérir définitivement et pour cause d'utilité publique, une parcelle à bâtir à Hamoul dans le cadre de la reconstruction de la chapelle Sainte-

Odile, au montant de 8.229,60 €.

À l'unanimité approuve le rapport annuel 2011 de la CCATM.

À l'unanimité décide de désigner les agents Mesdames Nathalie De Ryck et Huguette Marville en qualité d'agents constatateurs au sens du décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.

À l'unanimité décide de faire procéder aux travaux de rénovation du mur du cimetière de Marcourt et d'approuver le cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet. Le montant estimé s'élève à 15.000 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le dossier des travaux d'amélioration des voiries en 2012 comprenant les voiries suivantes :

- village de Trinal - rue de Gevrogne
- Village de Chéoux - rue du point d'eau
- Village de Warisy - boucle du point d'eau

Le montant estimé s'élève à 201.458,95 € TVAC.

À l'unanimité décide de réaliser des travaux d'isolation, d'électricité et de chauffage au CEC de Marcourt dans le cadre de l'appel à projet « Générations rurales 2010 » et approuve le dossier complet des travaux au montant estimatif et indicatif de 55.000 €

À l'unanimité décide de procéder aux travaux de peintures intérieures à la Chapelle de Saint-Thibaut au montant estimatif et indicatif de 19.481,00 € TVAC.

Prend connaissance des arrêtés du Bourgmestre concernant :

- Marché du printemps à Marcourt
- Brocante de Devantave
- Fancy-Fair de l'école libre de Rendeux-Haut
- Marchés villageois de Marcourt de juillet et août

À l'unanimité prend acte de la démission de Colette Wyème et désigne Madame Myriam Hubert, conseillère communale, pour succéder à Madame Janine Christophe, en qualité de membre du conseil de la zone de police Famenne-Ardenne jusqu'au renouvellement des conseils communaux.

Prend note des emplois vacants à l'école communale de Rendeux :
Instituteur primaire : 27 périodes
Maître d'éducation physique : 18 périodes
Maître de morale :6 périodes

À l'unanimité décide d'accepter la demande de mise à la retraite de Monsieur Jean-Pierre Foucart à la date du 01/07/2012.

À l'unanimité décide d'accorder une aide financière à l'ALEM, Action Luxembourg Enfance Maltraitée pour l'année 2012.

À l'unanimité décide d'accorder un subside de lancement de 500 € à l'association Système d'Echange Local SEL.

À l'unanimité décide d'octroyer en 2012 une subvention de 5000 € à l'ASBL Gal Pays de l'Ourthe pour couvrir ses frais de fonctionnement.

À l'unanimité décide d'accorder une subvention de 600 € à la Confrérie des Chevaliers de Montaigu pour l'année 2012.

À l'unanimité décide d'approuver le projet de convention entre le Miroir Vagabond représentant Culture en Ourthe -Salm et la commune de Rendeux.
La durée de la convention est de 5 ans du 01/01/2011 au 31/12/2015. Le montant de la cotisation annuelle est de 6.198 €.

Huis-clos

À l'unanimité décide de désigner Madame Marylène Noël en qualité d'agent administratif contractuel pour la période restant à couvrir avant le départ de la Secrétaire communale titulaire.

À l'unanimité décide de désigner Madame Marylène Noël en qualité de secrétaire communale stagiaire pour une période de 12 mois à dater du 1er novembre 2012.

À l'unanimité ratifie les délibérations du Collège concernant le remplacement d'un agent en formation et la désignation d'une puéricultrice ACS pour l'année 2012-2013